

Brevet d'études du premier cycle du second degré.

Numéro d'inventaire : 2007.06033

Auteur(s) : Dieudonné Dang Mognol

Type de document : diplôme

Éditeur : Ministère de l'Education / académie de Lille

Date de création : 1979

Description : Texte imprimé en noir avec mentions dactylographiées en noir / tampon de l'Inspection académique du Nord.

Mesures : hauteur : 210 mm ; largeur : 295 mm

Notes : Diplôme du B.E.P.C. délivré le 1er juillet 1979.

Mots-clés : Brevets (élémentaire et supérieur)

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : 3ème

Autres descriptions : Langue : Français

ACADÉMIE DE LILLE	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE *****	DÉPARTEMENT DU NORD
----------------------	-------------------------------	------------------------

BREVET d'ÉTUDES du PREMIER CYCLE du SECOND DEGRÉ

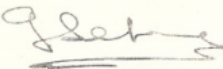
LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LILLE.

VU le décret du 16 novembre 1959
 VU l'arrêté du 4 janvier 1961
 VU l'arrêté du 23 décembre 1968
 VU le décret du 2 août 1977
 VU l'arrêté du 2 août 1977
 VU le procès-verbal des réunions du Jury pour la session de juin 1979

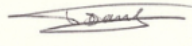
NOM	PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	DÉPARTEMENT
DANG MOUGNOL	DIEUDONNE	06.03.1963	YAOUNDE	CAMEROUN

a été jugé(e) apte à obtenir le BREVET D'ÉTUDES DU PREMIER CYCLE DU SECOND DEGRÉ.

Fait à LILLE, le 1^{er} juillet 1979
 pour le Recteur de l'Académie de Lille:
 l'Inspecteur d'Académie délégué :


 G. SEPTOURS



Signature du Titulaire


Ce diplôme n'est valable que revêtu du cachet de l'Inspection Académique.

Il ne sera pas délivré de duplicata de ce diplôme. Il appartient au candidat d'établir lui-même les copies qui lui seront nécessaires et de les faire certifier conformes par le Maire ou le Commissaire de Police du lieu de sa résidence.